

Assemblée communale ordinaire
Mardi 13 mai 2025 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et approuver les comptes 2024 et voter les dépassements budgétaires
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'200.- pour l'achat de la parcelle No 1954 du ban de Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
4. Discuter et voter un crédit de Fr.20'000.- pour la création d'une piste forestière à Essert Angelin à Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour la création d'un sentier didactique et de bornes interactives. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
6. Divers

Les comptes 2024 seront consultables sur notre site internet et à l'administration communale. Ils ne seront donc pas passés en détail lors de l'assemblée.

Alain Lachat, vice-président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

46 citoyens participent à l'assemblée.

Gérard Kohler et Baptiste Choulat sont nommés scrutateurs.

Point 1.

Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le vice-président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Au vote, le PV est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2.

Discuter et approuver les comptes 2024 et voter les dépassements budgétaires

C'est le Maire, Romain Schär qui passe l'entrée en matière pour ce point. Une fois acceptée, notre caissière poursuit en nous faisant part de ses comptes 2024 et éclaire les personnes présentes sur certains points.

Compte de fonctionnement

- Frais de port important surtout pour les votations des personnes suisses à l'étranger lors d'élections les coups sont bien plus élevés
- Compte répartition des charges de l'action sociale présente un montant de 391'730.00 qui aurait pu être passé aux compte 2024-2025-2026. Nous réglons la totalité cette année en une fois vu que le résultat final est bon

Le boucllement se présente comme suit :

Commune de la Baroche
Recette communale
Route principale
2947 Charmoille

Charmoille, le 8 mai 2025
Page 27

ETAT DES COMPTES 2024 (Situation au 31 décembre 2024)						
Compte de Fonctionnement	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Résultat de l'exercice						
Bénéfice	20'517.35				18'943.25	
Perte				15'282.75		
999 Clôture des comptes						
9991.90100.20 Boucllement épurations bénéfice SNEP			8'500.00		425.50	
9991.90100.21 Boucllement épurations bénéfice SEPE	26'496.00				955.17	
9991.90100.40 Boucllement déchets bénéfice	5'201.17		4'485.00			
9991.90100.92 Boucllement eaux de surface bénéfice	16'982.69		2'000.00			
9991.90110.20 Boucllement épurations perte SNEP		8'814.95				
9991.90110.21 Boucllement épurations perte SEPE				1'000.00		
9991.90110.30 Boucllement eau perte		33'592.02		130.00		1'823.64
9991.90110.40 Boucllement déchets perte						925.99
Total Clôture des comptes	48'679.86	42'406.97	14'985.00	1'130.00	1'380.67	2'749.63
Clôture du compte de résultat final		6'272.89		13'855.00	1'368.96	
Solde du résultat final à répartir		14'244.46	29'137.75			20'312.21

Résultat final : bénéfice CHF 14'244.46

Compte d'investissement

- Dettes de CHF 7'215'800.00 – amortissement CHF 420'250.00
- Réserve politique budgétaire CHF 2'379'997.19

Bilan

- Compte courant Raiffeisen en positif pour la première fois

Le point est accepté à l'unanimité par l'assemblée après quelques précisions apportées par notre caissière.

Point 3.

Discuter et voter un crédit de Fr. 60'200.- pour l'achat de la parcelle No 1954 du ban de Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.



Fabrice Nagel, conseiller, présente son entrée en matière qui est acceptée par l'assemblée.

Il poursuit en donnant quelques précisions sur la parcelle :

- Propriété de M. Claude Petignat
- Surface 1'204m² au prix de 50.-fr/m²
- Viabilisée et constructible de suite.

Il nous informe que ce terrain se situe au milieu du lotissement « Sur l'Ergau » et qu'elle est actuellement en zone verte dans le PAL. Ce terrain ne pourrait donc pas être remis en zone agricole.

La commune souhaite acquérir ce terrain et le garder en réserve pour la révision future du PAL dans quelques années.

Le vice-président passe au vote, personne ne s'y oppose. Ce point est donc accepté par l'assemblée.

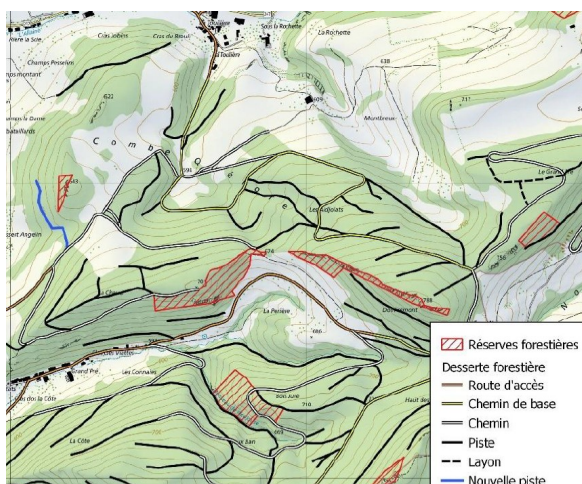
Point 4.

Discuter et voter un crédit de Fr.20'000.- pour la création d'une piste forestière à Essert Angelin à Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

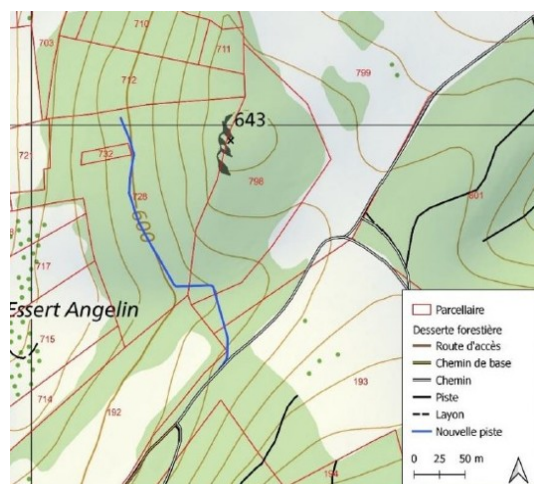
Thomas Huber, conseiller, présente son entrée en matière qui est acceptée par l'assemblée.

Les données de base sont les suivantes :

Lieu	: Essert Angelin à Charmoille
Parcelles	: 193, 728, 798 et 799
Surface desservie	: 3ha
Exploitation prévue	: environ 8-10m ³ /ha par année (sur le long terme)



ETAT ACTUEL DE LA PISTE



PISTE APRES LES TRAVAUX PRÉVUS

M. Huber continue en nous informant qu'actuellement ce massif n'est pas desservi, rendant son exploitation difficile et limitant ainsi son potentiel économique. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de mettre en place une desserte forestière.

Le garde forestier, Josse Crétin explique plus en détail et d'un point de vue professionnel la situation. En raison de la densité de la forêt, les couronnes ne se développent pas et le diamètre des arbres reste faible par rapport à leur hauteur. Aucun rajeunissement ne s'installe étant donné que la lumière n'arrive pas au sol.

Ces travaux permettront à la forêt de retrouver un certain équilibre.

- Bruno Friedmann demande si ce chemin est réellement nécessaire.
Suite aux diverses explications données à l'assemblée, Thomas Huber répond que la réalisation de ce chemin est effectivement nécessaire !

Après discussion, le vice-président passe au vote. L'assemblée accepte à l'unanimité ce point.

Point 5.

Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour la création d'un sentier didactique et de bornes interactives. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Après l'acceptation de l'entrée en matière, le maire poursuit la présentation du projet. La plupart des personnes présentes à l'assemblée se sont déplacées pour ce point.

Le sentier comprendra 18 panneaux à thème composé des dessins de notre artiste locale Marie Monnerat et des textes de Jean-Marie Droxler.

Les thèmes choisis sont les suivants :

Légende d'Alie et Huzon
Légende du monstre à 5 têtes
Réseau hydrographique
La Baroche – origines
La Damassine
Le Château de Pleujouse
Géologie : les cailloutis vosgiens

Les bornes interactives munies d'un QR-code à scanner diffuseront toute une série d'informations sous forme de textes, d'images, de vidéos et même de dialogues. Le tout pourra être traduit en plusieurs langues. Elles seront installées sur des objets, des endroits remarquables, historiques ou emblématiques de la commune afin de mettre en valeur notre patrimoine.

Les coûts sont les suivants :

Genius Loci	CHF 13'750.00
Parcours didactique	CHF 16'250.00

Aucune question de fond n'a été posée mais l'assemblée se dit ravie que ce sentier didactique soit mis en place.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote. L'assemblée accepte à l'unanimité ce point.

Point 6.

Divers

- XX fait part des nombreux cas relevés de chiens errants ou non tenus en laisse comme le stipule le règlement communal. Quelques accidents ont également été constatés. Le maire lui répond qu'un rappel par tout-ménage sera envoyé par le secrétariat prochainement.
- XX informe l'assemblée des différents problèmes de connexion dans La Baroche. A Charmoille par exemple, on ne peut pas se connecter au réseau local AjoieNet. Il demande au conseil de s'approcher de Swisscom pour les interroger sur leur plan de renouvellement avec échéancier ainsi qu'une présentation des techniques prévues. Il lui est répondu que le secrétariat s'informerait auprès de Swisscom et donnera réponse dès que possible. A titre informatif, la commune avait fait part à Swisscom de son intérêt pour l'installation de la fibre optique il y a quelques années.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président lève l'assemblée en remerciant l'assistance de sa participation. Il est alors 21h10.

Au nom de l'assemblée

Le vice-président

La Secrétaire

Alain Lachat

Bonie Riat